

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 REGION DU NORD
 DEPARTEMENT DU FARO
 COMMUNE DE BEKA
 SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 NORTH REGION
 FARO DIVISION
 BEKA COUNCIL
 GENERAL SECRETARY

DECISION N° AI /D/C-BEKA/SG/2023

Portant attribution définitive du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°11/AONO/C-BEKA/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour la Fourniture et Pose de quarante (40) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Béka (Béka, Tchamba, Koubi et Lowol), Département du Faro.

Le Maire de la Commune de Béka
(Maître d'Ouvrage)

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
 Vu l'Arrêté N°00336/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Béka ;
 Vu la Circulaire N° 0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
 Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
 Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°11/AONO/C-BEKA/CIPM/2023 du 28 février 2023 ;
 Vu Le procès-verbal N° _____ du _____ de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Béka ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution.

DECIDÉ :

Article 1 : L'Entreprise ci-après citée est pour compter de la date de la signature de la présente Décision retenue comme attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné :

Allotissement	Maître d'Ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution	Observation
Lot unique	Le Maire de la Commune de Béka	Béka, Tchamba, Koubi et Lowol	S.A.P.E.R SARI, B.F. : 1039 Maroua, tél. : (+237) 697 227 413.	50 000 000	Trois (03) mois	Attributaire

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/BEKA
- DDMAP/FARO
- DDEPAT/FARO
- DDEF/FARO
- CFD/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- DOSSIER

Béka, le 10/04/2023

LE MAIRE